



NOTE DE CADRAGE

Objet : Agence nationale du Sport – Déclinaison du projet sportif fédéral (PSF) 2020

Secteurs Administratif et Territoires Durables, 30 mars 2020

Liste de diffusion : Conseil d'administration, Présidents de ligue, Présidents de comité, Présidents de club

OBJET

Cette note a pour objet de définir les orientations et les modalités d'organisation de la campagne 2020 relative à la déclinaison du projet sportif fédéral de la Fédération Française de Badminton, dans le cadre défini par l'Agence nationale du Sport (ANS).

REMARQUE PRÉALABLE : EMPLOI ET APPRENTISSAGE 2020

L'accompagnement sur l'emploi et l'apprentissage sera géré directement par les interlocuteurs territoriaux (DRJSCS et DDCS, DDCSPP). Il est donc impératif de se rapprocher de ces structures qui disposent de leur propre calendrier pour ces thématiques particulières.

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Le projet sportif fédéral, tel qu'il est défini dans le cadre de l'Agence nationale du Sport, correspond au projet de la fédération « Ambition 2025 ». Le projet fédéral se décline en trois axes. Dans sa partie opérationnelle, il s'appuie sur le plan de développement de la FFBaD. Ces deux documents répondent à une logique de développement de la pratique en garantissant une bonne structuration des territoires.

1) La part réservée aux clubs

Un des objectifs de la mise en place du PSF consiste à renforcer les liens entre la fédération et ses clubs, avec une volonté collective affichée de flécher davantage de crédits sur les clubs et d'aller ainsi au plus proche du pratiquant, sans toutefois négliger la nécessaire structuration dans les différents échelons territoriaux (ligues et comités).

L'objectif partagé et affiché est de réserver au moins 50% de la part territoriale aux clubs à échéance 2024.

2) La part réservée aux territoires ultramarins

Afin de prendre en compte les spécificités et contraintes locales liées à la situation des territoires ultramarins, la fédération doit sanctuariser, par territoire, en 2020, les crédits attribués au titre de la part territoriale 2019.

LES MODALITÉS PRATIQUES

Les modalités dépendent des procédures et des outils mis à disposition par l'Agence nationale du Sport.

Un comité de pilotage fédéral, dont la composition et les prérogatives ont été validées par le Conseil d'administration des 24 et 25 janvier 2020, a été mis en place pour organiser l'ensemble de la campagne.

1) Le lancement de la campagne

Le lancement de la campagne sera effectif à compter du **mercredi 1^{er} avril 2020, 10h00**.

2) Le dépôt des dossiers

Le dossier de demande de subvention se fera via la plateforme Le Compte Asso à cette adresse <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>.
[Le manuel utilisateur « Le Compte Asso »](#) sera mis à la disposition des structures.

Les clubs, comités et ligues auront jusqu'au **lundi 04 mai 2020, 10h00**, pour déposer leur dossier.

Le code subvention de votre région, en annexe de cette note de cadrage, devra impérativement être saisi afin que le dossier puisse être traité par la FFBaD.

Un seul dossier de demande de subvention devra être déposé par structure, quel que soit le nombre d'actions proposées.

Le nombre d'actions est limité à :

- **6 pour les ligues,**
- **4 pour les comités,**
- **3 pour les clubs.**

Il est rappelé que le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€. Ce seuil est abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité, ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

Pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions (avec l'emploi/apprentissage) est supérieur à 23 K€, une convention annuelle devra être signée entre l'Agence nationale du Sport et la structure concernée. La gestion administrative de ces conventions sera assurée par la FFBaD. Elle aura en charge d'envoyer les conventions types aux porteurs de projet et de les retourner signées par la structure à l'Agence nationale du Sport.

3) L'accompagnement

De par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux, les acteurs de proximité que sont les ligues, comités et Cadres Techniques Nationaux rattachés aux territoires, auront un rôle d'accompagnement dans la diffusion de l'information relative à la campagne et dans la formalisation des dossiers.

[Un tutoriel pour le dépôt d'une demande de subvention ANS 2020](#) sera mis à la disposition des structures.

Des interlocuteurs fédéraux seront en soutien des acteurs de proximité et pourront être contactés à partir de l'outil support du site Internet, rubrique d'aide Vie du club / ANS en cliquant sur ce lien : <https://support.ffbad.org>

4) L'instruction des dossiers

L'instruction des dossiers sera réalisée par la FFBaD entre le 04 mai et le 30 juin 2020.

Seuls les dossiers complets, comprenant le document CERFA et les pièces justificatives obligatoires, transmis via Le Compte Asso au **04 mai 2020 avant 10h00**, seront étudiés par la FFBaD et donc éligibles au financement.

a) La recevabilité des dossiers

La FFBaD vérifiera la recevabilité des dossiers sur la base de :

- L'éligibilité des demandeurs par la transmission de leur numéro d'affiliation ;
- La complétude des dossiers (contrôle des pièces obligatoires) ;
- Pour les bénéficiaires d'une subvention en 2019, la fourniture au **04 mai 2020**, des comptes-rendus des actions financées ([CERFA N°15059*02](#)) à l'adresse cr-ans@ffbad.org **ET** sur Le Compte Asso.

b) L'avis du territoire sur les dossiers

Un accès « consultant » sur l'outil OSIRIS sera transmis aux ligues pour leur territoire.

La ligue sera chargée d'organiser la consultation au sein de son territoire, afin qu'un seul avis régional par dossier soit remonté à la fédération. Le travail de concertation entre la ligue et les comités est encouragé, dans ce cadre.

Le CTN territorial interviendra en accompagnement et sera invité à transmettre à la fédération une note explicitant le processus de consultation.

Il sera demandé au territoire d'émettre un avis sur les dossiers sur la base des éléments suivants :

- Respect des statuts fédéraux par le demandeur,
- Cohérence des actions (dont budget),
- Caractéristiques concrètes des actions,
- Inscription territoriale des actions,
- Avis sur les actions : favorable ou défavorable

c) L'évaluation des dossiers

Un pool d'évaluateurs sera constitué en interne de la fédération pour analyser les dossiers sur la base d'une grille d'évaluation interne. La fédération y reportera l'avis du territoire sur le dossier.

5) La validation des attributions

a) La composition de la cellule fédérale ANS

La composition de la cellule fédérale, ci-dessous, a été votée par le Conseil d'administration de la FFBaD du 21 mars 2020 :

- Invités de droit :
 - o Président : Florent Chayet
 - o DTN : Philippe Limouzin
- Membres :
 - o 2 élus : Jean-Michel Richard, Patricia Corti
 - o 2 représentants du Conseil des Présidents de Ligue : Philippe Marquillies, Julien Delmas
 - o 2 membres d'honneur : Pierre Chatellier, Paul-André Tramier (responsable de la commission d'éthique et de déontologie)
 - o 2 professionnels : Céline Berton, Cyrille Gombrowicz

b) Le fonctionnement de la cellule fédérale ANS

La cellule fédérale ANS sera en charge de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés. Elle garantira l'indépendance des décisions et veillera au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence.

Elle prendra en compte les éléments suivants :

- Réponse aux orientations définies par la fédération,
- Réponse aux orientations déterminées par l'Agence nationale du Sport,
- Cohérence de l'action,
- Pertinence territoriale de l'action.

6) Le paiement des subventions

La FFBaD assurera également, via l'outil OSIRIS, la gestion des états de paiement qui seront signés par le directeur général de l'Agence nationale du Sport. L'envoi des notifications d'accord et de refus, ainsi que le versement des subventions aux bénéficiaires, seront effectués par l'Agence nationale du Sport. L'objectif pour 2020 est de procéder aux paiements des subventions avant la rentrée sportive de septembre 2020.

7) L'évaluation des actions financées

Il revient à la FFBaD de s'assurer de la réalité des actions financées au titre du projet sportif fédéral. À ce titre, les structures bénéficiaires d'une subvention 2020 devront faire parvenir à la FFBaD **au 30 avril 2021** les comptes-rendus des actions financées, via le formulaire [CERFA 15059*02](#), signés par le président de la structure ou toute personne habilitée, à l'adresse suivante : cr-ans@ffbad.org. Cette procédure est également valable pour les structures qui ne renouvelleront pas leur demande de subvention en année N+1.

8) Le calendrier prévisionnel (sous réserve de modification par l'ANS)

- **Mercredi 1er avril – 10h00** : début de la période de dépôt des dossiers de subvention en ligne sur [Le Compte Asso](#)
- **Lundi 04 mai – 10h00** : fin de la période de dépôt des dossiers
- **Lundi 18 mai – 10h00** : fin de la période de retour des avis des territoires à la FFBaD
- **Lundi 15 juin** : fin de la phase d'instruction par la FFBaD
- **Lundi 29 juin** : fin de la phase de validation par la cellule fédérale
- **Mardi 30 juin** : retour des propositions de la FFBaD sur la liste des bénéficiaires et des montants associés à l'Agence nationale du Sport
- **Juillet – septembre** :
 - Vérifications par l'Agence nationale du Sport
 - Pré-notification des attributions par la FFBaD dans l'attente des notifications officielles par l'Agence nationale du Sport
 - Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par la FFBaD
 - Paiement par l'Agence nationale du Sport et envoi des notifications (d'accord / de refus)

ACTIONS ELIGIBLES

L'action devra correspondre à l'une des actions éligibles listées dans le tableau ci-dessous (nomenclature de l'action à renseigner impérativement dans l'intitulé du projet, dans la partie « description » de la plateforme Le Compte Asso).

La priorité sera donnée aux actions :

- S'inscrivant dans le projet associatif de la structure,
- S'inscrivant dans la durée et dans le projet territorial,
- S'appuyant sur les dispositifs et outils fédéraux,
- Innovantes en l'absence de dispositifs fédéraux,
- Ne relevant pas du fonctionnement quotidien de la structure (subvention d'investissement vs subvention de fonctionnement).

Une action de formation seule en tant que telle ne sera pas éligible. Celle-ci devra être intégrée à une action en tant que moyen et/ou outil.

Concernant les frais liés à la participation à des actions de formation, une priorité sera donnée à celles pilotées par la fédération et ses organes déconcentrés.

Chaque action devra obligatoirement démarrer durant l'année civile 2020 et se terminer **avant le 31 mars 2021**.

La demande de subvention ne devra pas dépasser 50% du budget de l'action.

Le budget de l'action devra être équilibré.

L'achat de matériel devra contribuer directement à la réalisation de l'action visée et devra être, par conséquent, dûment justifié dans la demande de subvention.

Les comités, et les ligues en fonction de l'organisation territoriale, pourront déposer des actions en tant que têtes de réseau, dans une logique de mutualisation, pour le compte de clubs qui ne sont pas en mesure de développer des actions en leur nom.

Les actions déposées par les opérateurs préconisés seront financées prioritairement. Dans les autres cas, les actions seront analysées en fonction du contexte territorial.

A noter que les dispositifs, outils mobilisables et indicateurs d'évaluation sont mentionnés à titre informatif.

A	Développement de la pratique	Opérateur
A1 Public jeune		
A1	<p>1) Action ciblant les passerelles entre la pratique du badminton scolaire et celle en club</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : convention type Association Sportive/Club, convention section sportive scolaire/Club, conventions nationales UNSS/UGSEL/USEP, fiche rencontre USEP</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombres de jeunes concernés, nombre d'actions réalisées en partenariat ou en conventionnement, nombre de jeunes venant jouer en club, nombre de rencontres UNSS/FFBaD organisées, nombre de journées de formation JO organisées, nombres de formations organisées pour les enseignants d'EPS/professeurs des écoles, satisfaction exprimée des scolaires et des établissements</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p>

A1	<p>2) Action de promotion et/ou d'animation auprès des jeunes du département hors temps scolaire</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : partenariats entre les clubs et les collectivités</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de jeunes concernés, nombre de clubs concernés, nombres de jeunes licenciés suite à l'opération, nombre de jeunes fidélisés</p>	Club Comité
A1	<p>3) Action concourant à l'acquisition ou au maintien de la 4^{ème} et 5^{ème} étoile EFB</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Ecole Française de Badminton (EFB)</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : PassBaD, grille d'évaluation EFB, label Club Avenir, labels régionaux éventuels</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de jeunes, nombre de créneaux d'entraînement, qualification de l'encadrement, mise en œuvre du PassBaD, nombre de jeunes faisant de la compétition, nombre de jeunes participant à une compétition d'un niveau supérieur au régional</p>	Club EFB 3 étoiles
A1	<p>4) Action de développement de l'Interclubs Jeunes, du PromoBaD et des rencontres de proximité innovantes pour les joueurs MiniBaD, poussins, benjamins et minimes</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif Jeunes</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : PromoBaD, plateaux MiniBaD, Rencontres Départementales Jeunes, synthèse sur les rencontres ou compétitions de proximité, mallette pédagogique Dispositif Jeunes</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de PromoBaD proposés, nombre de rencontres de proximité proposées, nombre de joueurs concernés</p>	Club Comité
A2 Public en situation de handicap		
A2	<p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les PSH et/ou favorisant la pratique partagée valides/non valides</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif Handibad</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : guide d'accueil des personnes en situation de handicap, fiche pratique « organiser un plateau Handibad », opération promotionnelle et titre de participation découverte, PromoBaD, mallette pédagogique Dispositif Jeunes, labels régionaux éventuels</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de participants valides, nombre de participants en situation de handicap, nombre d'actions, nombre de partenaires, diversité des handicaps, satisfaction exprimée des publics et des partenaires, investissement des valides dans l'échange avec les PSH</p>	Club Comité
A2	<p>2) Action concourant au développement de l'offre de pratique du Para-badminton (compétitions, circuit, stages, créneaux dédiés)</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif Handibad</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : guide d'accueil des personnes en situation de handicap, circuit ParaBad, PromoBaD, compétitions traditionnelles</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de participants, diversité des handicaps, satisfaction exprimée des publics</p>	Club Comité Ligue

A3 Public des zones prioritaires		
A3	<p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique dans les zones prioritaires (QPV, ZRR)</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif Bad et Quartiers</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : opération promotionnelle et titre de participation découverte, PromoBaD, mallette pédagogique Dispositif Jeunes, billetteries « sociales », convention-type avec établissements sociaux</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de pratiquants issus des zones prioritaires, nombre de nouvelles licences, nombre de partenaires socio-éducatifs impliqués, satisfaction exprimée des publics et des partenaires</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p>
A3	<p>2) Action pour favoriser la création de clubs en zones prioritaires</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif Bad et Quartiers</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : synthèse de la méthode de création de clubs</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de clubs, nombre de nouveaux licenciés, nombre de créneaux ouverts</p>	<p>Comité</p> <p>Ligue</p>
A4 Airbadminton		
A4	<p>1) Action de promotion et/ou d'animation visant à développer le Airbadminton (événements, stages...)</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : titre de participation d'été, opération promotionnelle et titre de participation découverte</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de personnes concernées, nombre de partenaires associés, type de surface (dalles plastifiées, sable, kit promotionnel pour terrains meubles du type gazon)</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
A4	<p>2) Organisation de rencontres compétitives Airbadminton</p> <p><u>Opérateurs</u> : club, comité, ligue</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : licence estivale, PromoBaD</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : type de compétition, nombre d'actions, nombre de personnes concernées, nombre de partenaires associés, type de surface</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
A5 Action innovante public féminin		
A5	<p>1) Action visant à asseoir la pratique féminine au travers de compétitions, stages, types de pratique</p> <p><u>Outils(s) mobilisable(s)</u> : PromoBaD permettant les rencontres femme contre homme, interclubs féminin, compétitions traditionnelles</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de femmes concernées, taux de fidélisation</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>

A6 Fidélisation des licenciés non compétiteurs		
A6	<p>1) Développement et structuration de rencontres innovantes à destination des pratiquants loisirs</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : PromoBaD, synthèse sur les rencontres ou compétitions de proximité</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de rencontres, nombre de participants, taux de fidélisation</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p>
A6	<p>2) Action spécifique répondant aux attentes exprimées par les néo-licenciés non compétiteurs et favorisant leur épanouissement</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de personnes concernées, taux de fidélisation</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
A7 Appui au fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale		
A7	<p><u>Préconisation</u> : avoir une convention ETR DRJSCS / ligue signée sur l'Olympiade 2016-2020</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de regroupements, nombre de formations continues, nombre de membres ETR impactés</p>	<p>Ligue</p>
A8 Action à destination des territoires ultramarins		
<p>Les territoires ultramarins peuvent se positionner (ligues et clubs) sur les actions listées dans les 3 objectifs opérationnels de l'ANS. En complément, ils peuvent se positionner sur des actions spécifiques listées ci-dessous.</p>		
A8	<p>1) Action concourant à la création et à la pérennisation d'un tournoi international</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : cahier des charges Open Futur Series</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : positionnement du tournoi dans un calendrier international, résultats de la compétition (niveau des participants)</p>	<p>Ligue</p>
A8	<p>2) Mise en place d'un Plan d'Animation Territorial (PAT) autour d'un Open international</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions de promotion mises en place, nombre de participants, nombre et diversité des partenariats (institutionnels, privés...)</p>	<p>Club</p> <p>Ligue</p>
A8	<p>3) Développement de la participation compétitive chez les jeunes</p> <p>a. Mise en place et/ou participation à une compétition continentale/internationale par équipe (ex : Jeux des Iles Jeunes pour la Réunion) ou compétition rassemblant plusieurs territoires français (championnat Antilles-Guyane Jeunes) et/ou territoires étrangers limitrophes</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'équipes jeunes engagées, résultats de la compétition (participation et niveau)</p>	<p>Ligue</p>
A8	<p>3) Développement de la participation compétitive chez les jeunes</p> <p>b. Action favorisant la participation à des compétitions et/ou stages jeunes hors territoires (déplacements)</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de participations à des compétitions extérieures, mutualisation des moyens, nombre de jeunes concernés</p>	<p>Club</p> <p>Ligue</p>

A8	<p>4) Action structurante (stages de perfectionnement, formation) sollicitant un professionnel extérieur</p> <p><u>Prérequis</u> : le professionnel extérieur doit être titulaire d'un diplôme d'Etat français.</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions mises en place, nombre de participants</p>	Ligue
A8	<p>5) Action favorisant la création de clubs partout sur le territoire (y compris en dehors des QPV/ZRR)</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : synthèse de la méthode de création de clubs</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions mises en place, nombre de participants</p>	Ligue
A8	<p>6) Action visant au développement et à la structuration des EFB pour tendre vers la 3^{ème} et la 4^{ème} étoile EFB</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Ecole Française de Badminton (EFB)</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : PassBaD, grille d'évaluation EFB</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions mises en place, nombre de participants</p>	Club EFB 2 étoiles

B	Promotion du sport santé	Opérateur
----------	---------------------------------	------------------

B1 Seniors éloignés de la pratique

B1	<p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les publics seniors et/ou favorisant la pratique intergénérationnelle</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif seniors</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : guide d'accueil des seniors au sein des clubs, opération promotionnelle et titre de participation découverte, PromoBaD, mallette pédagogique Dispositif Jeunes</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de participants jeunes et nombre de participants seniors, nombre d'actions, nombre de partenaires, satisfaction exprimée des publics et des partenaires</p>	Club Comité
----	---	----------------

B2 Action innovante personnes atteintes de maladies chroniques

B2	<p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les publics atteints de maladies chroniques et/ou favorisant la pratique partagée avec les autres membres du club</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de participants, nombre d'actions, diversité des pathologies chroniques, satisfaction et bien-être exprimé des publics, satisfaction exprimée des partenaires</p>	Club Comité
----	--	----------------

B3 Action innovante santé bien-être entreprise

B3	<p>1) Action de promotion et/ou d'animation et/ou compétition(s) favorisant la pratique pour le public issu de l'entreprise</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : opération promotionnelle et titre de participation découverte, PromoBaD</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de participants, nombre d'actions, nombre d'entreprises, partenariats, satisfaction exprimée des publics et des partenaires</p>	Club Comité
----	--	----------------

B4 Autre action de promotion de la santé par le sport		
B4	<p>1) Action visant à positionner le badminton comme un sport vecteur de santé auprès des organismes territoriaux spécialisés</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de partenaires</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
B4	<p>2) Action visant à éduquer et sensibiliser tous les publics aux offres de pratique à but thérapeutique/bien-être</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, régularité des actions, nombre de personnes touchées, diversité et âge des publics touchés</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
B4	<p>3) Action spécifique dans les hôpitaux et/ou dans les établissements médico-sociaux</p> <p><u>Dispositif(s) mobilisable(s)</u> : Dispositif Handibad, Dispositif seniors</p> <p><u>Outil(s) mobilisable(s)</u> : titre de participation collectif pour établissement social ou médico-social (ESMS), convention-type avec établissement, conventions nationales éventuelles, convention nationale APAJH, mallette pédagogique Dispositif Jeunes, guide d'accueil des seniors au sein des clubs</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de conventions, régularité des actions, nombre de personnes concernées, satisfaction exprimée des publics et des partenaires</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p>

C	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Opérateur
C1 Promotion des valeurs citoyennes		
C1	<p>1) Intégration des jeunes (16-25 ans) au sein des instances dirigeantes et/ou de l'équipe de bénévoles de la structure</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de jeunes impliqués, nombre d'instances investies par les jeunes</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
C1	<p>2) Action favorisant l'accès aux femmes à des postes de responsabilité</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre de femmes impliquées, nombre de postes investis par les femmes</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
C1	<p>3) Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : nombre d'actions, nombre de personnes sensibilisées</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>
C2 Badminton Responsable		
C2	<p>1) Action mettant en œuvre une politique d'éco-responsabilité (réduction impact carbone, consommation en circuit court, mutualisation du matériel, recyclage du matériel usagé...)</p> <p><u>Prérequis</u> : compétitions labellisées ECOBaD 2 étoiles</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation</u> : bilan transport, quantité du matériel recyclé, nombre d'actions réalisées, nombre de partenaires ou prestataires solidaires</p>	<p>Club</p> <p>Comité</p> <p>Ligue</p>

ANNEXE

Codes subvention FFBaD pour la campagne « Projet sportif fédéral 2020 »

Libellé subvention	Code subventions
FFBadminton - France - Projet sportif fédéral	958
FFBadminton - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	959
FFBadminton - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	960
FFBadminton - Bretagne - Projet sportif fédéral	961
FFBadminton - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	962
FFBadminton - Grand Est - Projet sportif fédéral	963
FFBadminton - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	964
FFBadminton - Île-de-France - Projet sportif fédéral	965
FFBadminton - Normandie - Projet sportif fédéral	966
FFBadminton - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	967
FFBadminton - Occitanie - Projet sportif fédéral	968
FFBadminton - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	969
FFBadminton - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	970
FFBadminton - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	971
FFBadminton - Martinique - Projet sportif fédéral	972
FFBadminton - Guyane - Projet sportif fédéral	973
FFBadminton - La Réunion - Projet sportif fédéral	974